

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 07 septembre 2021 à 20h 00 salle Gaston Chérau

Présents : Mmes. Brault, Delaune, Petit, Mrs. Louveau, Lepetit, Leroy-Battu, Montière, Renaud, Touzet.

Absent (s) : Mmes Guillois, Vannier (excusées), Mrs. Biarreau (excusé), Jouot (excusé, donne pouvoir à Mr Touzet)

Secrétaire : Mme Brault

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal – 13 juillet 2021
- Rentrée scolaire
- Ajout d'une nouvelle tarification centre périscolaire retard horaires parents
- Discussion et décision signature de la convention pour le contrôle des poteaux incendie effectué par la SAUR.
- Délibération mise en non-valeur créances non recouvrables par la trésorerie budget principal.
- Travaux aménagement du centre bourg
- Questions diverses

1 Validation du compte rendu de conseil municipal – 13 juillet 2021.

Mme Delaune souligne qu'elle a également participé à la réunion pour l'étude des devis des illuminations de Noël.

En l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 Rentrée scolaire / ajout d'un nouveau tarif au service périscolaire.

Les travaux de réfection de peinture annoncés en début d'été pour la classe maternelle sont réalisés.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sur l'ensemble du RPI Lignac-Prissac : 26 élèves sont inscrits à la maternelle, et 56 enfants fréquentent l'école primaire. L'effectif du RPI est en hausse.

Les circuits du transport scolaire sont effectifs ; quelques ajustements horaires pourront avoir lieu selon le temps de trajet réel des cars.

Le service périscolaire de Prissac a également repris dans de bonnes conditions.

Mr Montière souligne qu'il faudra de nouveau matérialiser l'emplacement de stationnement du car à l'école, et qu'il faudra faire élaguer des arbres le long de certains passages du circuit scolaire, car des branchages touchent le(s) car(s). Le maire prendra contact avec les propriétaires des arbres pour cet élagage.

Le maire informe ensuite le conseil municipal que la commission « école » a envisagé l'ajout d'un tarif forfaitaire au périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2021 : il s'agit d'une pénalité applicable aux parents qui viendraient récupérer leur(s) enfant(s) après l'horaire de fermeture du service. La pénalité ne s'applique qu'à partir du 2^{ème} retard.

Le maire, sur avis de la commission, propose un forfait de **50 euros**. Après discussion, le conseil municipal valide ce tarif.

3 Signature de la convention pour le contrôle des poteaux incendie effectué par la SAUR.

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement les éléments de lutte contre les incendies, la commune de Prissac souhaite confier la mission de surveillance des poteaux d'incendie situés sur le territoire (ceux situés sur domaine privés sont exclus) à une société, ce travail ne pouvant être réalisé directement par les services communaux.

Le maire présente aux élus un projet de convention triennale avec la SAUR pour le contrôle des 7 poteaux d'incendie de la commune. Le contrôle visuel de chaque poteau d'incendie coûtera 30 euros HT par poteau à la commune (1 fois par an), et la mesure des débits et pression 70 euros HT par poteau tous les 3 ans.

Après discussion, le conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer la convention avec la SAUR.

4 Mise en non-valeur de créances non recouvrables par la trésorerie (budget principal).

Le maire présente au conseil municipal une demande de la trésorerie du Blanc qui vise à procéder à admettre en non-valeur des créances du service périscolaire.

Après discussion, le conseil municipal **refuse de procéder à la mise en non-valeur** de ces créances aux motifs que :

- ce sont des créances relativement récentes (2019 et 2020)
- les familles concernées sont dans la capacité financière d'honorer les paiements

5 Travaux d'aménagement du bourg

Le Conseil départemental a réalisé le revêtement de la RD 10 (traversée de bourg). Il a également réalisé la signalétique routière. Quelques anomalies ou malfaçons sont constatées (bouches d'égout, hauteur et arêtes du ralentisseur...). Ces points seront corrigés afin d'être conformes aux normes en vigueur.

SETEC : Le mur longeant l'espace du Monument aux morts est enduit ; le marquage de la piste cyclable descendant la rue de la Manzate est effectif.

TERRIDEAL : Malgré de nombreux rappels de la part de la mairie, cette entreprise n'est toujours pas revenue finir le travail qui lui incombe (ponçage des bancs de la place, désherbage des massifs floraux ...).

Rue des Rosiers / Impasse du Travail : la mairie attend toujours des devis de réfection de chaussée pour ces espaces.

Questions diverses

- La Communauté de communes MOVA avait envoyé aux agriculteurs du territoire un questionnaire relatif à leur activité, dans le cadre de l'élaboration du PULi. Peu de réponses sont parvenues.
- Lutte contre les logements vacants : 3 sessions de 2 jours d'étude sont programmées, ouvertes à tous. Ce projet est financé par la Région Centre Val de Loire ; le but de cette opération est de sortir de la vacance certains biens immobiliers de la commune.
- Le maire informe le conseil municipal qu'un mécanicien automobile cherche à installer son garage sur le territoire de Prissac. Il propose de réfléchir à un espace pour ce faire, et aussi de faire chiffrer ce projet.
- Le maire annonce que la CdC MOVA a recruté un DGS (directeur général des services).

Concernant la CdC, les élus de Prissac souhaitent recevoir par mail une copie du projet de territoire.

- Les tables et bancs « béton » commandés pour l'aménagement de l'étang Rémy Louveau seront livrés sous quinzaine.
- L'entreprise de menuiserie Rémi Charret a terminé l'abribus pour la Rochechevreux. Il reste à le peindre et l'implanter. Le conseil choisit le coloris « rouge brique ».
- CCAS : Cette année encore, le CCAS n'organisera pas le repas de Noël, mais confectionnera des colis de produits locaux. Les membres du CCAS envisagent une distribution le 11 décembre.
- Le maire annonce avoir validé le devis pour la climatisation de la salle Gaston Chéreau (14 837 euros HT).
- La commission en charge des illuminations de Noël a retenu le devis de Lumifêtes pour 9 604 euros HT.
- Un habitant du hameau de La Roche demande une limitation de vitesse à 30 km/h devant son habitation.
- Un habitant de La Renonfière demande s'il existe à Prissac un panneau d'affichage libre. S'agissant d'une obligation légale pour la commune, le maire propose d'en faire poser un, soit à l'étang, soit à proximité de la salle des fêtes.
- le 12 septembre : Motocross organisé par l'Association des Sports Mécaniques de Prissac
Répétition publique de la compagnie de théâtre Tout & Versa, à côté de l'église.
- Monsieur le trésorier du Blanc a fait valoir ses droits à la retraite et a donc quitté ses fonctions fin août.

« Tour de table » :

- Mme Petit demande qui a la compétence pour la réfection des ponts (celui du Bas de Vouhet est en très mauvais état). Il s'agit dans ce cas précis d'une compétence départementale. Elle demande également de vérifier si le parcours de santé de l'étang Rémy Louveau est bien mentionné sur le site internet de la commune.

Concernant les projets au musée, Mme Petit s'interroge sur la suite donnée à la demande de Camille, à savoir un projet de Street Art. Le maire répond être en attente d'un projet chiffré de la part des artistes qui souhaitent venir.

Toujours en lien avec le musée, le maire rappelle les dates des Journées européennes du patrimoine : 18 et 19 septembre. Ce week-end-là, le musée sera ouvert gratuitement aux visiteurs.

Des contes écrits par Adeline Pavageau seront lus en français, anglais et néerlandais, le dimanche 19 septembre, à 16h00 au musée.

- Mr Louveau demande si Prissac organise des activités pour le Téléthon 2021. Le maire se renseignera auprès du comité organisateur de Bélâbre.
- Mr Renaud remercie les agents techniques de la commune pour le nettoyage des points d'apport volontaire (papiers, verres...).

Fin de séance : 23h15